

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

SERVICE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

CELLULE SHELТ



1010 BRUXELLES, la
C.A.E. - Bd PACHECO, 19 - B1a 0
Tel. : 02/210.58.25
FAX 0 21210.58.23

17 NOV. 1999

A rappeler dans la réponse

Aux Chefs des établissements d'enseignement
préscolaire, primaire, secondaire, supérieur,
artistique et de promotion sociale de la
Communauté française

Aux Administrations des Internats autonomes
et Homes d'accueil de la Communauté
française.

Aux directions des Centres P.M.S. de la
Communauté française.

Pour information

Aux Associations de parents

Aux Organisations syndicales

Nos réf. : JM/MD/em/Inst.41/10.11

Annexe : 1 formulaire

Objet : **Formation des Equipiers d'intervention contre l'incendie et autres risques similaires.**

Comme chaque année, la Cellule SHELТ organise une journée de formation pratique en maniement d'appareils de première intervention en cas d'incendie, en collaboration avec un organisme spécialisé qui est, cette fois (pour des raisons pratiques dans le délai desquelles il est inutile d'entrer) l'ECOLE DU FEU, organisme qui dispose d'un Centre à MARCHIENNE-AU-PONT, et d'un autre à SERAING (Liège).

Il est bien sûr inutile que j'insiste sur l'absolue nécessité de (re)mettre sur pied une Equipe d'intervention complète et efficace, nécessité qui découle, non seulement d'une circulaire émise par un de mes prédécesseurs, mais aussi et surtout du simple bon sens : plus de 15.000 incendies se déclarent chaque année en Belgique et l'actualité récente a montré qu'un bâtiment scolaire n'est évidemment et hélas pas à l'abri d'un sinistre qui peut vite se transformer en catastrophe.

[...]

Comme vous savez, les Equipiers d'intervention sont choisis par priorité parmi les membres du personnel n'ayant pas charge d'élèves mais, si les possibilités le permettent, il est bon que tout membre du personnel enseignement, éducatif, administratif, ouvrier et d'entretien puisse être confronté, au moins une fois dans sa vie professionnelle, aux problèmes qu'il rencontrerait en cas de sinistre.

[...]

Prévenir vaut mieux que guérir ; les politiques de prévention et de formation/information sont, parmi les obligations légales de sécurité et d'hygiène, celles qui doivent vous préoccuper au premier chef.

Le Secrétaire général,

J. MAGY